

QUE FAIRE SI UN AGENT EST UN CAS CONFIRMÉ DE COVID-19 ?

- **Dès le signalement effectué par l'agent, le directeur rappelle la procédure à suivre :**

- Rester à domicile ;
- Éviter les contacts ;
- Transmettre un certificat médical **ou un test positif**

- **Le directeur d'école :**

- Rappelle les consignes sanitaires mises à jour sur <https://gouv.nc/coronavirus>
- Les personnes identifiées contacts à risque et de leur donner les recommandations.

- **L'AGENT CAS CONFIRMÉ :**

Si vacciné : Isolement pendant 7 jours puis retour au travail avec respect des gestes barrière. Si au 5^{ème} jour test négatif et pas de symptômes retour au travail possible.

Si non vacciné : Isolement 10j puis retour au travail avec respect des gestes barrière. Si au 7^{ème} jour test négatif et pas de symptômes l'isolement est levé.

- **LES PERSONNES IDENTIFIÉES COMME « PERSONNES CONTACTS À RISQUE » DOIVENT FAIRE UN TEST :**

➡ **Si test positif :** (cf. cas confirmé)

➡ **Si test négatif et la personne est vaccinée :** poursuivre le travail dans le strict respect du port du masque et des gestes barrière, faire un autotest à J2 et J4 après le dernier contact avec le cas confirmé.

➡ **Si test négatif et la personne n'est pas vaccinée :** rester isolé à domicile, télétravail si possible. Retour au travail avec un test négatif 7j après le dernier contact avec le cas confirmé.



*Critères d'identification des contacts à risque

- **La personne a été en contact avec un cas positif, sans mesure de protection efficace.**

Lorsque le masque grand public (UNS1) ou chirurgical est porté par un cas confirmé ou une personne contact, cette dernière n'est pas considérée comme contact à risque.

- **Le contact s'est produit pendant la période à risque de transmission, qui est de 48 h avant déclaration des premiers signes si la personne est symptomatique.**

Le contact peut être de différente nature :

- vivre sous le même toit que la personne atteinte de Covid-19 ;
- être resté sans masque efficace, au moins 15 minutes, même à plus de 2 mètres dans une pièce avec la personne ;
- avoir partagé un repas ou un verre à moins de 2 m de cette personne ;
- avoir eu un contact physique (bise, baiser, etc.) ou une poignée de main ;

Attention : le plexiglass ou le masque à visière, sans masque, n'annule pas le risque